

Risque d'incendie en forêt

DATE D'ENVOI : 29.07.2026

Rappel de l'interdiction totale des feux en forêt à Genève

Degré 5 - Rappel

Genève relève ce jour son niveau de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt et rappelle l'interdiction stricte des feux partout dans l'espace forestier.

La vente et l'utilisation de feux d'artifice sont également interdites.

Compte tenu d'une période de sécheresse particulièrement sévère qui fragilise les espaces naturels et des prévisions météorologiques qui ne laissent pas entrevoir d'amélioration à brève échéance, Genève relève ce jour son indice de vigilance à l'égard du risque d'incendie en forêt, avec désormais le statut :

- "très fort danger", soit le niveau de danger le plus élevé une échelle de 5.

1 Faible	2 Limité	3 Marqué	4 Fort	5 Très fort
-------------	-------------	-------------	-----------	----------------



Cet indicateur est basé notamment sur l'analyse de données objectives relatives à la température, l'humidité relative, la vitesse du vent et les dernières précipitations.

Plus d'informations
www.ge.ch/c/foretsfeux

INSTRUCTIONS DES AUTORITÉS

Rappel : Les feux sont interdits partout dans l'espace forestier ou à moins de 10 mètres d'une lisière, y compris actuellement sur les emplacements aménagés par les autorités pour cet usage avec des foyers fixes.

Par ailleurs, le public est appelé à une prudence renforcée en campagne afin de prévenir tout embrasement de la végétation.

Il est fortement recommandé de renoncer temporairement à l'organisation de barbecue en campagne.

Ne jamais jeter en plein air des mégots ou des allumettes.

En cas de départ d'incendie, aviser immédiatement les pompiers en composant le 118.

INFORMATIONS

Pour tout complément d'information :
Mme Edite Peres
Responsable de la conservation des
forêts Département du territoire
+41 22 388 55 35
+41 78 658 77 52